

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

Séance du 30 novembre 2015

Date de Convocation :

Le 26 novembre 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil quinze, le trentième jour du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, **le conseil municipal** de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **Monsieur Laurent GOUPIL**, Maire.

Étaient présents : M. GOUPIL Laurent, M. CUREAU Gilbert, Mme PILET Florence, M. HAMELIN Fabrice, M. CHANTEPIE Mickaël, M. DREUX Patrice, Mme MARIS Corine, M. CHAMBRIER Thomas, M. RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mme CHEVEREAU Annette, M. MIARD Marcel.

Étaient absents excusés : Mme DEROUINEAU Christine
M. EPINEAU Jean-Luc -> donne pouvoir à M. GOUPIL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel MIARD

ORDRE DU JOUR

- Validation du Compte-Rendu du Conseil précédent,
- Vente du Foyer Sainte-Elisabeth,
- Signature mandat de location
- Questions Diverses.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2015.

VENTE DU FOYER SAINT ELISABETH

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a eu une offre de prix de 95.000,00 € pour la vente du Foyer Sainte-Elisabeth via l'agence ARGILIMMO

Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, demande pourquoi accepté une offre à 95 000,00 €, les demandeurs ne sont peut-être pas à 5 000,00 € près. Monsieur le Maire répond que la première proposition était de 80 000,00 €, qu'il a fait remonter cette proposition à 95 000,00 € et demander au-delà pouvait faire échouer la vente.

Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, souhaite faire part d'un projet pour le Foyer Sainte-Elisabeth au Conseil Municipal suite à la constitution d'un collectif de Coudrecélestin.

(Projet ci-joint en annexe)

Monsieur le Maire répond que le projet est intéressant. Il ajoute qu'au vu de l'état actuel du Foyer sainte-Elisabeth et des frais que cela occasionnerait, la Mairie ne peut pas prendre en charges les dépenses. C'est pour cela que le Conseil Municipal avait décidé de mettre le bâtiment en vente.

Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, demande ce que coûte le bâtiment à la Mairie ? Monsieur le Maire répond, qu'il ne coûte rien. Madame Florence PILET, s'interroge pourquoi le vendre ? Monsieur le Maire répond que c'est pour éviter qu'il se dégrade car plus on attend, plus il sera difficile de le vendre.

Après un débat par rapport au projet proposé, il a été décidé de maintenir la vente du Foyer Sainte-Elisabeth avec une proposition de vente à 95.000,00 € suivant la proposition de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** avec 11 POUR et 2 CONTRE, de fixer le prix de vente du Foyer Sainte Elisabeth à 95.000,00 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents liés à la vente du Foyer Saint-Elisabeth.

SIGNATURE MANDAT DE LOCATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que le logement de la Mairie au-dessus de l'ancienne poste au 29 rue de la Mairie est toujours disponible. Il souhaite mandater l'agence ARGILIMMO de Bouloire pour trouver un locataire.

Le coût serait pour la commune :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 100€
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 71€
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 177€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** avec 12 POUR et 1 ABSTENTION, de mettre une annonce pour la location du Logement sis 29, rue de la Mairie à Coudrecieux, par le biais l'agence ARGILIMMO de Bouloire.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du mandat de location avec l'agence ARGILIMMO de Bouloire.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur Gilbert CUREAU, 3^{ème} Adjoint, explique qu'à cause de quelques problèmes administratives les piégeurs n'avaient pas été payés par le syndicat Dué et du Narais, sur la campagne 2014. Ce problème est en cours de résolution. Les piégeurs seront payés par le syndicat Dué et du Narais.
- ❖ Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, demande où en est le schéma de mutualisation. Monsieur le Maire répond que suite aux deux premières réunions plénières, allait être mis en place des ateliers de réflexions par rapport à différentes thématique :
 - Support aux communes,
 - Services Techniques,
 - Services à la population.Les ateliers auront lieu le 15 décembre 2015 et tous les conseillers municipaux ainsi que les employés communaux seront invités à y participer.
- ❖ Il est demandé pourquoi la Mairie n'a pas organiser une minute de silence dans le cadre des attentats du 13 novembre dernier à Paris. Monsieur le Maire répond que l'école à organiser quelque chose avec les enfants. Il ajoute que personne n'est venu lui demander si quelque chose était organisé. En même temps nous avons reçu une invitation de Bouloire qui organisait une commémoration. Il était donc plus judicieux de se retrouver

tous ensemble à Bouloire pour la commémoration plutôt que quelques personnes à la Mairie de Coudrecieux.

- ❖ Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, demande à revoir la sécurité par rapport aux entrés d'adultes dans l'enceinte de l'école dans la journée. Monsieur le Maire répond qu'il verra avec les enseignantes afin de voir s'il est possible de fermer le portail la journée.
- ❖ Le Conseil Municipal fait un dernier point sur les permanences du bureau de vote pour les Elections Régionales du 6 et 13 décembre prochain.
- ❖ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association des ACPG-CATM de Coudrecieux organise la commémoration sur la fin de la guerre d'Algérie le samedi 5 décembre 2015 à 16h30.

Monsieur le Maire demande au public si quelqu'un souhaite prendre la parole :

- Monsieur Alain CHEVERAU donne juste quelques précisions sur la campagne de piégeages ragondins.

Séance levée à 21h46

Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, Laurent GOUPIL